



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

MAISON DE LOIRE EN ANJOU

Association

20 Levée du Roi René

SAINT MATHURIN SUR LOIRE

49250 – LOIRE AUTHION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION MAISON DE LOIRE EN ANJOU
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association MAISON DE LOIRE EN ANJOU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison de Loire en Anjou relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association a comptabilisé, au cours de l'exercice, des subventions d'exploitation pour un montant de 258 882 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à vérifier les éléments suivants :

- D'une part, que les subventions comptabilisées étaient bien rattachables à l'exercice 2023,
- D'autre part, que les sommes enregistrées étaient conformes aux conventions d'attributions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral, d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 25 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT



Julien MALCOSTE

Associé Représentant Légal

BILAN ACTIF AU 31/12/2023

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2108-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	13 103	11 974	1 129	2 257
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	68 939	68 839	100	100
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	82 042	80 813	1 229	2 357
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 334		1 334	990
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 918		14 918	19 139
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	166		166	15 490
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	157 877		157 877	201 782
Charges constatées d'avance				
Total II	274 295	-	274 295	237 401
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	356 337	80 813	275 524	239 758

BILAN PASSIF AU 31/12/2023

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
legs et		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	128 179	123 881
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	12 165	4 298
Situation nette (sous total)	140 344	128 179
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 905	10 033
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	149 249	138 212
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		-
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges		
Total III	30 000	30 000

Être bien entouré, ça change tout !

Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement	88 298	65 071
- sur autres ressources		
Total III bis	88 298	65 071
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 372	2 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 604	3 862
Total IV	7 976	6 474
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	275 524	239 758

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 485	1 358
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	4 468	3 574
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	215 869	216 064
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	258 882	250 942
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	650	2 130
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	19 875	42 429
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		
Total I	501 229	516 497
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 497	2 567
Variation de stock	344	33
Autres achats et charges externes	128 870	172 459
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	241 463	248 665
Charges sociales	76 241	74 313
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 128	1 128
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	43 500	18 500
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	4	118
Total II	494 359	517 717
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	6 870	- 1 220
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 271	1 063
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Être Total III	Éché, ça change tout !	2 271	1 063
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV		-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 271	1 063
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		9 141	157
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V		3 025	4 454
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI		-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		3 025	4 454
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		506 525	522 014
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		494 359	517 717
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT		12 165	4 298
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		43 639	42 265
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL		43 639	42 265

Être bien entouré, ça change tout !

Total du Bilan avant répartition	275 524,64 €
Excédent	12 164,58 €

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été validés par le conseil d'administration du 14 mars 2024.

1- OBJET SOCIAL - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES - MOYENS MIS EN ŒUVRE

Objet social :

L'association Maison de Loire en Anjou, basée à St Mathurin sur Loire, est forte de plus de 35 ans d'expérience dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Au travers de ses animations, évènementiels, programmation culturelle et l'exploitation d'un site de visite et d'un bateau promenade regroupée sous l'enseigne Loire Odyssee, elle est sur son territoire un acteur reconnu de la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel ligérien. Elle œuvre pour tous les publics, notamment les scolaires.

En 2023, elle a sensibilisé plus de 35 000 personnes.

Les enjeux de l'association sont :

- Diffusion de connaissances
- Développement de l'attractivité de l'association et du territoire
- Favoriser la fédération et la participation des adhérents

Pour répondre à ces enjeux, l'association développe 3 piliers d'activités :

Un centre
d'initiation au
patrimoine Loire

Un lieu de
débats et
d'informations
sur le territoire
ligérien

Un site
touristique fort
du territoire
ligérien

Et  fonctions support transversales : communication, vente, gestion.

Être bien entouré, ça change tout !

Les publics de l'association sont des individuels, des familles ou des groupes qui viennent dans un esprit de découverte de la Loire et du territoire (locaux ou de passage), mais aussi des groupes scolaires ou de loisirs.

La Maison de Loire en Anjou est une association reconnue (Association reconnue et déclarée d'intérêt général, agréée comme association de jeunesse et d'éducation populaire, reconnue « acteur » complice de la Mission val de Loire, patrimoine mondial) et intègre de nombreux réseaux territoriaux.

Dans le cadre des animations qu'elle mène auprès des scolaires elle a notamment comme partenaires le Parc Naturel Régional et la commune Loire-Authion dans le cadre de sa politique d'Education Artistique et Culturelle.

Elle s'intègre également dans une démarche qualité pour progresser au quotidien : engagée dans une démarche qualité depuis 2012 et validée tous les deux ans par le réseau Graine pays de Loire*. En 2021 l'association a obtenu son renouvellement.

* Réseau régional d'Education à l'environnement et à la citoyenneté vers un développement durable.

1- OBJET SOCIAL - NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES - MOYENS MIS EN ŒUVRE (Suite)

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Région Pays de La Loire et ponctuellement la Région Centre Val de Loire avec l'intégration à la Fédération des Maisons de Loire

Moyens mis en œuvre :

Moyens humains :

6.6ETP permanents à l'année 1,5 ETP saisonniers (répartis sur 3 personnes dont 2 pour l'activité bateau)

17 bénévoles actifs qui ont contribué avec plus de 1637h de bénévolat.

Les locaux et le bateau sont mis à disposition gratuite par la commune de Loire Authion.

Equipements :

-Un site de visite

-Un bateau promenade de 60 places.

2- FAITS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE INTERVENUS

Retour à 90% de Cécile Bougle après son ongs partental en septembre.

Année de démarrage de la Biennale des Grands Fleuves du Monde edition Mississippi.

3- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux base:

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Être bien entouré, ça change tout !

3- REGLES ET METHODES COMPTABLES (Suite)

Il a été fait application du règlement comptable ANC 2014-03 du 5 juin 2014, mis à jour par le règlement ANC-10 du 04 décembre 2020, et du règlement comptable ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux , à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués selon le dernier prix d'achat ou évalués en fonction de leur coût de revient

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Néant

Autres informations significatives

Néant

Dons en nature:

Néant

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 102	-	-	13 102
Immobilisations corporelles	68 939			68 939
Immobilisations financières				
Total	82 041	-	-	82 041

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 845	1 128		11 973
Immobilisations corporelles	68 839			68 839
Immobilisations financières				-
Total	79 684	1 128	-	80 812

Créances représentées par des effets de commerce Non applicable

Etat des créances

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé		-	
Actif circulant & charges d'avance cpt client & rat+créan div+chg const d ava	16 417	16 417	
Total	16 417	16 417	-

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	A la clôture
Provisions réglementées	-				
Provisions pour risques et charges	30 000				30 000
Provisions pour dépréciation		-			-
Total	30 000	-	-		30 000

Suivi des fonds dédiés

<u>Variation des fonds dédiés</u>	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dons fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux exercices
Outils de communication	5 000		-		5 000	
Projet Biennale Mississippi	5 633	5 633			-	
Projet Expo Loire	15 000	2 280		18 000	30 720	
Projet site internet	16 438	5 360		13 000	24 078	
Bateau	23 000	7 000		5 000	21 000	
Matériel et logiciel informatique	-			7 500	7 500	
Total	65 071	20 273	-	43 500	88 298	-

Etats des dettes

	Montant	à 1 an au plus	+ 1 - 5 ans	A + de 5 ans
Etablissement bancaire				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs hors frs immo				
Dettes fiscales & sociales	4 372	4 372		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Total	4 372	4 372	-	

Variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
. Réserves	123 881	4 298			128 179
. Report à nouveau	-				-
. Exédent de l'exercice	4 298	4 298	12 165		12 165
Situation Nette	128 179	-	12 165	-	140 344
Subvention d'investissement	10 034			1 129	8 905
TOTAL	138 213		12 165	1 129	149 249

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)Charges à payer incluses dans les postes de bilan

Emprunts & dettes établissement de crédit	
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs, factures non parvenues	
Dettes fiscales & sociales	4 372
Autres dettes	
Total	4 372

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	3 604
Avances subvention de fonctionnement	
Avances subvention livres	
Total	3 604

5 - DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES
Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Immobilisations financières	
Autres créances et clients	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	-

Charges à payer

Intérêts courus à payer	
Dettes auprès des établissements de crédit	
Fournisseurs factures non parvenues	
Dettes fournisseurs et factures non parvenues	
Personnel, charges à payer	3 000
Organismes sociaux, autres charges à payer	1 052
Etat, charges à payer	320
Dettes fiscales et sociales	
Charges à payer	
Autres dettes	
Total	4 372

6 - DETAIL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Etat :		
Participation au fonctionnement		
D.G.A		
Région Pays de la Loire		
Région Centre Val de Loire via le SGAR		18 313
Europe		10 285
Conseil Général		7 999
Commune Loire Authion Maison de Loire		197 280
Commune Loire Authion Bateau		22 986
Autres subventions CNASEA		
Remboursement formation		2 019
Autres subventions URSSAF		
Total		258 882